

**NOM de l'enfant :** ..... **Prénom :** .....

**Date de naissance :** ..... **Sexe :** M - F **Age :** ..... ans

**Responsable de l'enfant :** ..... **2ème parent :** .....

**Adresse :** .....

**C.P. :** \_\_\_\_\_ **VILLE :** ..... **Téléphone domicile :** .....

**En cas d'urgence, Nom :** ..... **N°Tél. :** .....

**N°allocataire CAF :** ..... **Quotient familial :** .....

Adhésion annuelle (Octobre 2009 à Septembre 2010) : **Tarif enfant 3 €** (présentez carte si adhérent)

**Prix de la journée : 29 €** (avec transport) **Rendez-vous sur place : 27 €**

**Cocher la ou les dates choisies**

AVRIL 2010		AVRIL 2010	
Lundi 12	<input type="checkbox"/>	Lundi 19	<input type="checkbox"/>
Mardi 13	<input type="checkbox"/>	Mardi 20	<input type="checkbox"/>
Mercredi 14	<input type="checkbox"/>	Mercredi 21	<input type="checkbox"/>
Jeudi 15	<input type="checkbox"/>	Jeudi 22	<input type="checkbox"/>
Vendredi 16	<input type="checkbox"/>	Vendredi 23	<input type="checkbox"/>

Lieux de ramassage prévus (cocher l'arrêt choisi)

**Départ :** **8h15 FOL**  **8h30 PrefectureGRENOBLE**  **8h45 LA TRONCHE**   
**Rendez-vous sur place matin entre 8/9 h**

**Retour :** **18h FOL**  **17h45 PrefectureGRENOBLE**  **17h30 LA TRONCHE**   
**Rendez-vous sur place soir entre 17/18 h**

J'inscris mon enfant pour ..... jour(s). Je joins un règlement de.....€.+ cotisation adhésion de 3 € /enfant

**DECLARATION DU CHEF DE FAMILLE**

Je soussigné(e) .....père, mère, tuteur, tutrice (1) responsable du jeune ..... , autorise le Directeur du centre de loisie du Sappey  
1 - à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence suivant les prescriptions du médecin,  
2 - je m'engage à payer la part des frais de séjour incombant à la famille, les frais médicaux, d'hospitalisation et d'opération éventuelle.

En cas de non présentation au départ (sans information écrite), il ne sera effectué aucun remboursement.

A ..... le .....

Signature précédée de la mention "**Lu et approuvé**" de votre main

## INFORMATIONS GENERALES

Aujourd'hui, les centres de vacances et les centres de loisirs sans hébergements doivent permettre aux enfants, à la fois de se reposer, et de vivre de multiples activités avec d'autres jeunes du même âge. Le rythme de vie n'est pas comparable à celui du temps scolaire ; il est adapté à l'âge et aux besoins des enfants.

### INSCRIPTIONS ET REGLEMENTS

#### Inscriptions individuelles

Remplir une fiche d'inscription et l'apporter ou la renvoyer à :

Ligue de l'Enseignement de l'Isère- service Vacances 38, rue N. Chorier - 38028 GRENOBLE Cedex 1- ☎ : 04 38 12 41 30

Cette fiche d'inscription devra obligatoirement être accompagnée du règlement à l'ordre de "Ligue de l'Enseignement de l'Isère", représentant soit la totalité des journées, soit un acompte de 50% du montant (dans ce cas, le solde du séjour doit être versé un mois avant le départ).

⇒ **Attention:** l'inscription ne sera effective qu'à réception de cet acompte. Vous recevrez une facture de la somme due.

### INSCRIPTIONS PAR COLLECTIVITES

Remplir la fiche individuelle d'inscription et la retourner à la collectivité concernée. Se référer aux conditions d'inscription de cette collectivité.

**ANNULATIONS:** Elles doivent impérativement être notifiées par écrit avant le départ.

**Des frais seront retenus.** : 5€ par jour quelle que soit la raison.

En cas de non-présentation au départ, ou de séjour écourté volontairement par le participant, il ne sera effectué aucun remboursement.

Tout cas particulier pourra être étudié par une commission.

**LES AIDES :** renseignez-vous au CE de l'entreprise dans laquelle vous êtes salarié, au CCAS de votre mairie.

Nous resterons à votre disposition pour remplir les attestations de présence après le séjour.

### FRAIS MEDICAUX

#### 1) MALADIE

- le centre de loisirs règle les frais médicaux immédiats.
  - les parents remboursent la ligue de l'Enseignement de l'Isère.
  - la caisse Sécurité Sociale, éventuellement la Mutuelle, rembourse la famille.

2) HOSPITALISATION : la facture est adressée à la famille dans les mois qui suivent.

3) EN CAS D'ACCIDENT : par l'intermédiaire de l'adhésion individuelle, tous les enfants sont assurés, les frais médicaux non remboursés sont pris en charge par l'Association Pour l'Assurance Confédérale ("APAC"), sur présentation des bordereaux originaux de remboursements accompagnés de la référence du sinistre qui vous sera communiquée.

4) AIDE MEDICALE GRATUITE : si vous en bénéficiez, vous devez impérativement remettre à l'inscription les imprimés d'assistance médicale gratuite.

### ASSURANCES

Par l'intermédiaire de l'adhésion individuelle, tous les enfants sont assurés par l'APAC : l'adhésion individuelle est **obligatoire**, elle est à renouveler chaque année scolaire.

L'APAC couvre :

- \* la responsabilité civile, le vol, seulement avec effraction (hors franchise). Les objets de valeur, argent et bijoux ne sont pas couverts.
- \* le rapatriement sanitaire d'urgence, en cas de maladie grave ou d'accident corporel (frais de secours, transport, rapatriement) après accord des autorités sanitaires.

*Exclusions pour les pertes d'objets et les dégradations volontaires, à charge des parents ou tuteurs légaux*

A l'inscription, le SERVICE VACANCES fournira :

- la **fiche sanitaire de liaison** qui devra être remplie, signée et remise au départ
- les **coordonnées du centre.**

**CENTRE PIERRE BEGHIN – Hameau de Bens –  
38700 LE SAPPEY EN CHARTREUSE – Tél : 04.76.88.82.82**